

Image not found or type unknown



syndics vote par correspondance

Par **baloo06500**, le **03/08/2021** à **10:06**

Bonjour, Profitant des pb covid19 (assemblée générale du 4/01/2021 entre syndic et conseil syndical) ont fait voter NON à un article très FAVORABLE A L'ENSEMBLE DES COPROPRIETAIRES CONCERNANT UN CHALET ILLEGAL DANS UN ESPACE PRIVATIF DE LA COPROPRIETE : puis-je exiger du syndic de REPOSER LA QUESTION LORS DE LA PROCHAINE AG EN FAISANT INSERER UN PREAMBULE D'EXPLICATION car l'affichage de mes explications concernant cette question capitale _ risque d'astreintes de 200 euros par jour pour les copro's car le copropriétaire concerné affirme son chalet INAMOVIBLE MÊME EN CAS DE CONDAMNATION !